HAL
open science

# La Chine et le Japon : concurrents pour un "hégémon régional" ? Premiers jalons pour une approche en EPI de l'Asie Orientale

Catherine Figuière, Laëtitia Guilhot

▶ **To cite this version:**

Catherine Figuière, Laëtitia Guilhot. La Chine et le Japon : concurrents pour un "hégémon régional" ? Premiers jalons pour une approche en EPI de l'Asie Orientale. Premiers jalons pour une approche en EPI de l'Asie Orientale". 2ème Congrès du Réseau Asie, CCI-MAE, EHESS, Paris, 28-30 septembre 2005, 2005, pp.9. halshs-00104773

**HAL Id: halshs-00104773**

**https://shs.hal.science/halshs-00104773v1**

Submitted on 9 Oct 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *La Chine et le Japon : concurrents pour un « hégémon régional » ?*
# Premiers jalons pour une approche en EPI[1] de l'Asie Orientale

*First draft*

***Contribution au Colloque du Réseau Asie***
**Paris, 28-30 septembre 2005**

**Catherine Figuière**
**Laëtitia Guilhot[2]**
LEPII CNRS/UPMF Grenoble

L'intégration régionale en Asie Orientale[3] prend un tour particulier, où la régionalisation – processus *de facto* désignant dans notre présentation, un phénomène « naturel » de polarisation des flux économiques initiés par les firmes dans une région donnée- l'emporte sur le régionalisme –*de jure,* correspondant à l'instauration d'un accord entre Etats. En effet, la seule institution inter-étatique formelle, l'ASEAN, ne compte pas parmi ses membres les plus importantes économies de la zone, la Chine et le Japon, et donc ne correspond pas au périmètre où la concentration des flux économiques est la plus élevée dans cette région du monde. Si une véritable intégration doit voit le jour en Asie Orientale, en d'autres termes, si un processus alliant régionalisation et régionalisme doit s'amorcer, il devra pourtant nécessairement inclure ces deux pays.

On peut ici renverser le raisonnement et se demander si la particularité du pôle asiatique – cette absence de coordination inter-étatique- ne tient pas justement au fait que l'on enregistre un problème de leadership, ou d'organisation de l'hégémonie dans cette zone. Dans la mesure où la part des échanges intra-régionaux est comparable à celle de l'ALENA, les raisons de l'absence d'un cadre institutionnel constituent un objet d'analyse pertinent. En Europe, le tandem franco-allemand a servi de moteur historique à la construction régionale, sur la base d'une coordination sans hégémonie d'une nation unique. Dans le cas de l'ALENA, les Etats-Unis jouent très explicitement les chefs de file. Qu'en est-il aujourd'hui de l'Asie Orientale ?[4]

Au milieu des années 90 nous pouvions écrire que l'Asie Orientale avait entamé un processus de régionalisation dont le Japon était « l'économie motrice » au sens de François Perroux[5]. Nous avions alors procédé à un repérage des modalités de ce processus, afin d'en mesurer l'intensité et l'avancée. Mais cette zone a connu récemment de grands bouleversements. La longue dépression de l'économie japonaise, l'ouverture de la Chine aux échanges et aux investissements, puis la crise de 1997 ont largement contribué à modifier les relations intra-régionales.

L'objet de cette contribution est d'analyser l'évolution du rôle du Japon dans le processus de régionalisation asiatique parallèlement à l'émergence de la Chine comme « l'économie incontournable » de la zone. Alors que le Japon focalisait l'attention des économistes tout au long des années 80 jusqu'au milieu des années 90, c'est aujourd'hui la Chine qui suscite le plus grand nombre de publications. Pour autant peut-on comparer le Japon d'hier à la Chine d'aujourd'hui, en particulier dans leur rôle respectif dans la région ?

**Dans un premier temps**, il convient de préciser le périmètre du processus économique en cours. En effet, le périmètre de la seule institution existante, l'ASEAN, n'englobant ni la Chine ni le Japon, ne peut par conséquent être considéré comme la zone pertinente. **Dans un second temps**, les concepts proposés par l'approche en Economie Politique

Internationale dans le domaine des relations inter-étatiques seront déclinés à l'échelon régional. Hégémon, économie motrice et effets d'entraînement sont des outils qui permettent de montrer que ni la Chine ni le Japon ne peuvent prétendre jouer seul le rôle du leader régional. **Dans un troisième temps**, l'examen rapide de la complémentarité entre les deux économies permettra d'esquisser les modalités d'une éventuelle véritable construction régionale dans cette zone du monde.

## I La non concordance des périmètres institutionnels et économiques de la Région est-asiatique

En Asie Orientale, le périmètre institutionnel (régionalisme) ne se superpose pas au périmètre de concentration des flux (régionalisation). L'étude de la réalité institutionnelle dans cette partie du monde se limite à celle de l'ASEAN (acronyme anglais de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est), seule institution inter-étatique existante dans la région est-asiatique. Il convient donc de faire un bref rappel des objectifs et des contenus de cette coopération inter-étatique. Le processus économique est-asiatique s'étend, quant à lui, sur une zone plus large, comprenant les deux grandes économies régionales, la Chine et le Japon. Définir le périmètre économique le plus pertinent en termes de flux effectifs revient à déterminer le périmètre « réaliste » d'une éventuelle institutionnalisation des relations au sein de cette région.

### ➢ *L'ASEAN ou la seule réalité institutionnelle de la région*

Créée en 1967 par cinq pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), l'ASEAN s'est élargie progressivement à dix pays : Sultanat de Brunei (1984), Vietnam (1995), Laos (1997), Myanmar (1997) et Cambodge (1999). Basée sur le consensus et le principe de non-ingérence et reposant sur un cadre souple, cette association met le régional au service du national. « *Le supranationalisme est un mot inconnu dans cette partie du monde puisque le régionalisme y est considéré non comme une fin en soi, mais comme un outil à disposition des Etats : l'ASEAN est donc un instrument qui gère à la fois les nationalismes et les interdépendances* » (S. Boisseau du Rocher, [1], p9).

Deux principaux objectifs lui sont assignés lors de sa création : assurer la paix régionale et le développement économique. Le premier est atteint avec succès notamment avec l'endiguement du communisme et la résolution de la crise cambodgienne. Les mesures prises pour atteindre le second dessein ont été plus longues à se mettre en place et à montrer leur efficacité[6]. Ce n'est qu'en 1992 lors du Sommet de Singapour qu'une « véritable » coopération économique s'instaure avec la création d'une zone de libre-échange, l'AFTA (ASEAN Free Trade Area) (J-R Chaponnière, [4]).

La coordination entre les pays membres de l'ASEAN peut être considérée comme donnant lieu à une intégration en surface (*shallow integration*) en opposition avec l'intégration en profondeur (*deep integration*)[7]. En effet, la coopération ne vise pas à la conception et à l'application de règles portant sur l'harmonisation des pratiques à l'intérieur des nations, et encore moins à un transfert de souveraineté. Elle se résume surtout à une régulation des flux économiques entre nations et de leurs modalités. La lente mise en place de l'AFTA est l'illustration de la nature de cette coopération. Néanmoins il faut garder à l'esprit que même « *si l'ASEAN est demeurée une organisation peu consistante, elle a au moins le mérite de diffuser l'idée qu'une organisation entre nations d'Asie est possible* » (P. Delalande, [5], p58).

Si l'étude de la réalité institutionnelle se limite au périmètre de l'ASEAN, seule institution régionale formelle en Asie orientale. La réalité économique, quant à elle, englobe un périmètre plus large, comprenant notamment la Chine et le Japon.

- ***La réalité économique de la zone***

L'étude de la réalité économique cherche à savoir si un processus de régionalisation, à savoir un processus « naturel » de concentration des flux économiques, est à l'œuvre en Asie Orientale et dans quel périmètre la densification de ses relations est la plus élevée. Notre démonstration se limite seulement à l'analyse des échanges commerciaux, le mouvement des flux d'IDE possédant à peu près les mêmes caractéristiques que ces derniers (D. Hoyrup et G. Vanel, [7]).

Une polarisation des flux commerciaux se caractérise par une intensification supérieure à l'intensification moyenne générée par la mondialisation. Une hausse du poids des exportations ou des importations intra-régionales sur une longue période peut être un moyen de démontrer une telle densification.

Ainsi d'après le tableau 1, une polarisation des échanges commerciaux est constatée dans trois périmètres est-asiatiques : l'ASEAN, l'ASEAN+3 (ASEAN, plus Chine, Japon et Corée du Sud) et l'ASEAN+5 (ASEAN+3, plus Taiwan et Hong Kong). Il est intéressant de noter que cette concentration est plus élevée pour les importations. Les pays de l'Asie de l'Est se servent de leur région surtout comme lieu d'approvisionnement et non comme lieu de débouchés. Les exportations intra-régionales se sont recentrées sur la zone à partir des années 90. Elles ont connu une diminution de leur progression en 2001, notamment à cause de la crise.

**Tableau 1 :** Poids du commerce intra-zone dans les différents regroupements possibles en Asie Orientale, en %, 1970-2001

| | | **Poids des importations intra-zone en %** | **Poids des exportations intra-zone en %** |
|---|---|---|---|
| **ASEAN** | ***1970*** | 12,9 | 15,9 |
| | ***1986*** | 17,6 | 16,1 |
| | ***1996*** | 19,6 | 21,4 |
| | ***2001*** | 22,4 | 18,7 |
| **ASEAN +3** | ***1970*** | 24,5 | 24,8 |
| | ***1986*** | 33,3 | 23,2 |
| | ***1996*** | 41,6 | 37,5 |
| | ***2001*** | 43,6 | 34,1 |
| **ASEAN+5** | ***1970*** | 29,2 | 29,9 |
| | ***1986*** | 41,0 | 28,6 |
| | ***1996*** | 48,5 | 45,5 |
| | ***2001*** | 50,0 | 41,1 |

*Source: Chelem 2003*[8]

Au vu de ses calculs, l'ASEAN+5 serait le périmètre de polarisation des flux commerciaux le plus intégré. La moitié des importations de l'Asie Orientale sont réalisées au sein de la région et plus de 40% de ses exportations sont également destinées aux pays de cette zone.

En termes de cohérence politique et de plausibilité, l'ASEAN+3 apparaît comme le regroupement ayant le plus de chance d'émerger, au détriment de l'ASEAN+5. En effet, Hong Kong, ancien protectorat anglais rallié à la Chine en 1997, et Taiwan, malgré son refus

d'être considéré comme une province chinoise, ne sont généralement pas intégrés dans les discussions de coopérations au sein de cette région. Pour des raisons politiques et diplomatiques, ils sont considérés comme faisant partie de la Chine, cela afin d'éviter de froisser la susceptibilité de la Chine et ainsi de faciliter la mise en place d'accords. La prise en considération de l'ASEAN+3 évite toute complication des relations avec la Chine, comme ce qui se passe au sein de l'APEC par exemple (J-S. Lee, [11]).

L'ensemble des données fournies ci-dessous montre que le périmètre ASEAN+3 rassemble des pays géographiquement proches entretenant des relations commerciales intenses.

**Tableau 2 :** Les dix principales destinations des exportations et des importations de l'ASEAN 6* en 2000 et 2003 (en milliards de dollars et en %)

| Exportations | | | | | | Importations | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Pays** | **2000** | | **Pays** | **2003** | | **Pays** | **2000** | | **Pays** | **2003** | |
| | **val.** | **%** | | **val.** | **%** | | **val.** | **%** | | **val.** | **%** |
| **ASEAN** | 92,4 | 22,7 | **ASEAN** | 96,6 | 22,8 | **ASEAN** | 71,5 | 20,9 | **ASEAN** | 72,1 | 20,4 |
| **USA** | 72,9 | 17,9 | **USA** | 60,1 | 14,2 | **Japon** | 65,4 | 19,1 | **Japon** | 57,7 | 16,3 |
| **UE** | 62,6 | 15,4 | **UE** | 56,3 | 13,3 | **USA** | 48,4 | 14,1 | **USA** | 49,7 | 14 |
| **Japon** | 50,5 | 12,4 | **Japon** | 50 | 11,8 | **UE** | 38,9 | 11,4 | **UE** | 42,6 | 12 |
| **HK** | 21,7 | 5,3 | **HK** | 28,5 | 6,7 | **Chine** | 17,9 | 5,2 | **Chine** | 27,7 | 7,8 |
| **C S** | 14,4 | 3,5 | **Chine** | 27 | 6,4 | **C S** | 14,8 | 4,3 | **Taiwan** | 15,6 | 4,4 |
| **Chine** | 14,1 | 3,5 | **C S** | 16,9 | 4 | **Australie** | 8,7 | 2,5 | **C S** | 14,8 | 4,2 |
| **Taiwan** | 10,3 | 2,5 | **Taiwan** | 13,8 | 3,3 | **Taiwan** | 8,4 | 2,5 | **Australie** | 7,5 | 2,1 |
| **Australie** | 8,9 | 2,2 | **Australie** | 11,5 | 2,7 | **HK** | 8 | 2,4 | **HK** | 7,5 | 2,1 |
| **Pays Bas** | 7,1 | 1,7 | **Inde** | 7,8 | 1,8 | **A.S** | 3,3 | 1 | **A.S** | 7,1 | 2 |
| **Total 10** | 355 | 87,1 | **Total 10** | 369 | 87 | **Total 10** | 285 | 83,4 | **Total 10** | 302 | 85,3 |
| **Autres** | 52,7 | 12,9 | **Autres** | 55,5 | 13 | **Autres** | 56,9 | 16,6 | **Autres** | 52,1 | 14,7 |
| **Total** | 408 | 100 | **Total** | 424 | 100 | **Total** | 342 | 100 | **Total** | 354 | 100 |

*Source: d'après l'Annuaire Statistique 2004 de l'ASEAN*

**C S** désigne la Corée du Sud et **A.S** l'Arabie Saoudite.
*ASEAN 6 représente les cinq membres fondateurs à savoir la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour auquel il faut ajouter Brunei. Les données pour les quatre nouveaux membres (Vietnam, Laos, Myanmar et Cambodge) ne sont pas encore disponibles.

Ce tableau révèle l'importance prise par les pays de l'ASEAN+3 (et ASEAN+5, même si ce périmètre ne peut être retenu) en tant que clients et fournisseurs des grandes économies de l'ASEAN. Ils confirment ainsi l'intérêt de retenir le regroupement régional ASEAN+3.

L'analyse de la réalité institutionnelle et économique de la région est-asiatique permet de montrer une non-correspondance entre les différents périmètres. L'ASEAN, seule institution formelle, n'inclut pas les deux grandes puissances régionales, le Japon et la Chine, pourtant au cœur du processus de régionalisation. Comme nous l'avons vu précédemment, le périmètre de concentration des flux commerciaux à retenir est l'ASEAN+3.

Ainsi c'est au sein de ce regroupement que l'émergence d'un périmètre institutionnel se superposant au mieux avec la réalité économique est possible. Il inclut les deux grandes puissances de la zone et donnera peut-être la possibilité de faire émerger une coordination

inter-étatique plus poussée (régionalisme) même si à ce stade cette émergence n'est que spéculation.

## II Le concept d'hégémon transposé à la réalité régionale est-asiatique

Pour comprendre les formes prises par la régionalisation asiatique et en particulier l'absence d'institutions comparables à celles des autres zones, mobiliser les théories du commerce international (qu'elles soient nouvelles ou non) n'est d'aucun secours. En effet, il ne s'agit pas seulement de rendre compte de la réalité des échanges entre pays situés dans une aire géographique donnée, mais de trouver un appareillage analytique permettant de formaliser –au sens le plus général du terme- la question de cette absence de correspondance entre le périmètre d'intensification des échanges (APT) et celui de l'institutionnalisation des relations inter-étatique, pour pouvoir ensuite poser les bases d'une réponse. Or, comme le rappelle Grégory Vanel ([17], p3), « *l'économie politique internationale est définie traditionnellement, depuis les écrits de Robert Gilpin dans les années 1970, comme « l'étude de l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre la poursuite de la richesse et la recherche de la puissance »*. » L'EPI propose donc une démarche qui permet *a priori* de donner un cadre satisfaisant à la question préalablement posée concernant la non correspondance des périmètres.

L'explosion des écrits sur la nouvelle suprématie chinoise se substituant depuis quelques années aux panégyriques de la puissance nippone, la question du leadership en Asie se trouve posée. Or, parmi les concepts engendrés par l'EPI, celui d'hégémon, ou d'hégémonie apparaît comme prometteur pour une analyse des processus régionaux bien qu'il soit initialement conçu à l'échelle globale. Différentes façons de définir l'hégémonie sont avancées dans le courant EPI. Nous retiendrons celle proposée par G. Kebabdjian ([10], p176) : « *l'hégémonie* [est un] *système de relations de pouvoir exercées par un hégémon et qui lui permet de structurer le champ possible des autres acteurs* ». L'hégémonie ne fixe pas unilatéralement les règles et les principes internationaux mais crée des modalités de préservation et de sanction. L'hégémonie ne se résume pas ainsi seulement au pouvoir, à savoir *« la faculté pour un individu ou un groupe de contraindre, par n'importe quel moyen, un autre individu ou un groupe, à faire ou ne pas faire une action* [9]*»* mais aussi à la légitimation de son statut, à savoir la capacité de ralliement de l'hégémon sans utilisation de la force et la justification de son existence.

Le concept d'hégémon permet notamment de prendre en considération la question du périmètre de la production de « Biens publics internationaux »[10]. Le projet de fonds monétaire asiatique lancé par le Japon à la suite de la crise de 97 peut également être analysé comme un projet de production à l'échelon régional d'un bien public indisponible à l'échelle mondiale -projet vivement rejeté par les Etats-Unis, dont l'hégémonie à une autre échelle ne souffre aucun débat.

L'économie hégémonique, par définition, est celle qui va initier et assumer le processus de production de biens publics à l'échelle de sa zone d'influence -ici l'ASEAN +3. Pour ce faire, cette économie doit bénéficier d'un certain nombre de caractéristiques, qui peuvent varier selon les différents courants de l'EPI –cf Vanel [17]. Schématiquement ici nous retiendrons simplement que ces caractéristiques doivent être à la fois d'ordre économique et politique. Dès lors, en forçant un peu le trait, nous allons montrer que le Japon détient les caractéristiques économiques d'une économie hégémonique, alors que la Chine, à l'exception de la taille de son marché, en détient plutôt les caractéristiques politiques.

- ***Le Japon, les caractéristiques économiques d'un hégémon***

Le Japon, malgré toutes ses difficultés depuis plus d'une décennie, reste l'une des économies les plus en pointe dans le domaine des nouvelles technologies. Prenons l'exemple des technologies hybrides du secteur automobile : les japonais ont anticipé les problèmes pétroliers en développant une technologie alternative qu'ils sont aujourd'hui en position de vendre aux autres constructeurs, notamment américains. (Le modèle hybride commercialisé par Ford résulte de l'achat d'une vingtaine de licence à Toyota).[11] Le rapport Beffa (2005) souligne bien que le Japon et les Etats-Unis restent les leaders incontestés des industries dites de hautes technologies.

Les IDE japonais dans la zone et leurs effets structurants sur la division régionale du processus productifs, sont une autre illustration de l'influence économique encore incontestée à ce jour de l'économie nippone en Asie Orientale, comme le sont également les flux commerciaux importants entre le Japon et les principaux pays asiatiques. Pour mémoire, l'industrie automobile régionale est largement structurée par les grands constructeurs japonais[12]. Le Japon est également historiquement le premier pourvoyeur d'aide publique au développement dans cette zone.

Et pourtant ce pays, seule économie développée de cette région du monde et seconde économie ne joue pas un rôle politique dans cette zone depuis l'issue de la seconde guerre mondiale. Pour comprendre cette incomplétude, la méthode analytique retenue ne doit pas s'interdire de détour par l'histoire. Car en la matière le Japon souffre d'un double handicap : son inhibition propre dans le domaine de la politique internationale (issue pour partie du bombardement nucléaire et de l'occupation américaine qui a suivi), et la réticence de certains pays, comme la Corée du Sud, à lui voir jouer un rôle politique régional. Ces pays gardent en effet en mémoire la tristement célèbre « sphère de co-prospérité asiatique » initiée par le Japon au début du 20ème siècle qui a donné lieu à leur colonisation brutale. Depuis, le Japon a toujours refusé de se lancer officiellement dans la construction d'un ordre politique et économique en Asie Orientale (F. Yamada, [18]).

En l'état, le Japon demeure une économie motrice « *capable d'augmenter le produit, de modifier les structures, d'engendrer des changements dans les types d'organisation, de susciter des progrès économiques ou de favoriser le progrès économique* ». Les acteurs japonais ont bien, dans la zone préalablement définie, des effets dits d'entraînement, « *assimilés à des actions asymétriques et irréversibles pendant une période. (Ces effets) consistent en actions par et sur la dimension des flux, la structure des prix et des coûts, la modification des anticipations* (…) »[13].

Par contre, le Japon se refuse à assumer l'autre caractéristique fondamentale d'un hégémon : « *un Etat dominant en terme de puissance ne peut être considéré comme un hégémon que s'il prend conscience de sa situation et la transforme en une forte volonté politique de production d'un ordre international* » (G. Vanel [17], p12).

- ***La Chine, les caractéristiques « politiques » d'un hégémon***

Ce qui distingue économiquement la Chine de ses voisins d'Asie Orientale, membres de l'ASEAN, c'est essentiellement sa taille, qui explique son poids dans la zone –elle devient le premier partenaire commercial de plusieurs pays de la région-, et les effets structurants qu'elle peut avoir sur les économies nationales voisines. Mais ces effets ne sont pas d'une nature comparable aux effets de la présence des acteurs nippons dans cette même zone, car « *La Chine n'est pas le Japon* »[14] !!! Quelques statistiques très simples suffisent à le démontrer, s'il en est besoin. En effet, si les PIB sont « comparables », les PIB par tête

marque la différence fondamentale entre une économie développée et une économie en développement.

**Tableau 3** PIB et PIB par tête de la Chine et du Japon

| | PIB (mds $) | | PIB/tëte ($) | |
|---|---|---|---|---|
| | **1992** | **2003** | **1992** | **2003** |
| Monde | 24 002 | 36 215 | 4 420 | 5 747 |
| Japon | 3 809 | 4 137 | 30 624 | 33 819 |
| Chine | 415 | 1 410 | 4 125 | 1 100 |

Source : CNUCED

La Chine a ainsi le 7ème PIB du monde en 2003, mais elle n'est que 137ème en terme de PIB/tête, alors que le Japon est respectivement 2nd et 15ème. Les niveaux technologiques des deux pays ne sont pas comparables, et la Chine ne peut prétendre avoir sur ses voisins des « effets d'entraînements ». L'économie chinoise ne peut donc être considérée comme une économie motrice diffusant des normes d'organisation.

Par contre, la Chine est bien consciente des atouts qui sont les siens en termes de puissance, puissance essentiellement issue de la taille de son marché et de l'intérêt qu'il suscite dans les négociations multilatérales. Depuis la crise asiatique et son adhésion à l'OMC, la Chine entend bien faire partie des nations qui comptent au niveau mondial aussi bien qu'au niveau régional. Pour cela, elle normalise notamment ses relations avec les autres pays est-asiatiques (E. Teo Chu Cheow, [15]). Par ses actions politiques et économiques (notamment la participation aux opérations de sauvetage financier, le refus de dévaluer le yuan après la crise de 1997 et les larges excédents commerciaux accordés aux pays voisins) mais aussi par sa diaspora, promotrice de la grandeur chinoise, elle tente de s'affirmer comme puissance bienveillante et influente en Asie Orientale.

Face à la présence géostratégique américaine en Asie orientale, la Chine tente également de devenir une alternative crédible en se présentant aux autres pays asiatiques comme un allié tant au niveau diplomatique, que militaire (le poste de la défense a connu une hausse de 18% en 2002 et 10% en 2003) (S. Boisseau du Rocher et F. Nicolas, [2]).

Mais « *la Chine ne recherchera jamais l'hégémonie* » a indiqué le premier ministre chinois lors d'une conférence de presse le 14 mars 2005 à Beijing. « *L'émergence de la Chine sera basée sur sa propre puissance, sa confiance en soi, son vaste marché intérieur et ses abondantes ressources naturelles et humaines* ». Les dirigeants chinois sont donc bien conscients des enjeux de la montée en puissance de leur économie, et cherchent à rassurer, sans pour autant nécessairement convaincre.

## III Chine et Japon : des économies plus complémentaires que concurrentes

Les relations politiques tendues entre les deux puissances ne doivent pas masquer leur interdépendance économique croissante. Le resserrement des liens commerciaux en constitue un premier élément. La Chine est devenue un partenaire commercial essentiel du Japon. Entre 1995 et 2003, la part de la Chine dans les exportations nippones passe de 7.5 à 15.4%, sa part dans les importations japonaises, de 10.7 à 19.7%. Et en 2004, pour la première fois, la Chine a exporté plus que le Japon.

« *Les échanges* (entre le Japon et la Chine) *ne sont jamais aussi bien portés. Ils reflètent pour le Japon, un recentrage du commerce extérieur vers l'Asie avec la Chine pour point d'orgue. Pour la Chine, il s'agit d'un rééquilibrage dans le quel les Etats-Unis ne tiennent plus la dragée haute mais côtoient aussi le Japon et désormais, l'Union Européenne* » (L. Bougier, [3], p3).

Cette interdépendance se constate également avec la montée en puissance des IDE japonais en Chine depuis le début de la décennie 1990. Hors Hong Kong, sur la période 1992-2001, le Japon est le deuxième pays investisseur après les Etats-Unis (C.Milelli, [12]). En 2003, pour la première fois, la Chine accueille plus de flux d'IDE japonais que l'ASEAN, en 2004 plus que tout le reste de l'Asie (D.Tersen, [16]). La Chine s'est insérée dans le circuit intégré asiatique. Le Japon a établi des relations verticales et hiérarchisées avec la Chine. Il exporte essentiellement des biens électroniques vers la Chine, dont 40% de composants, ainsi que des produits de la mécanique et de la chimie. Il importe notamment du textile et de l'électronique de la Chine (dont 50% de matériel informatique) (S.Rol, [14]). Le Japon possède toujours un avantage technologique. La recherche fondamentale et appliquée est toujours localisée au Japon. La concurrence chinoise sur les produits japonais est limitée étant données leurs différences de gamme. « *Le Japon continue à guider les oies asiatiques* » (D.Tersen, [16], p2)… dont l'oie chinoise.

Ainsi, alors que la Chine devient le concurrent le plus dangereux pour les nations de l'ASEAN, elle s'avère complémentaire de l'économie japonaise –à ce jour.

**Une première conclusion** s'impose donc à la suite de ce rapide examen : ni la Chine ni le Japon ne possède à ce jour la totalité des attributs d'un éventuel hégémon régional. Ce n'est donc pas sur ce mode que pourront s'institutionnaliser les relations inter-étatiques dans la zone. Par contre, les attributs du Japon conjugués à ceux de la Chine pourraient donner naissance à un tandem moteur pertinent… dont la « faisabilité » est aujourd'hui purement virtuelle. La coopération inter-étatique semble donc constituer la seule voie possible de l'institutionnalisation des relations dans le périmètre ASEAN+3. Certaines initiatives (Chiang Mai en mai 2000, Asian Bond Markets, en août 2003) peuvent être interprétées comme les premiers pas dans cette direction.

**Bibliographie**


**[1] Boisseau du Rocher, Sophie**, *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, Edition L'Harmattan, 1998.

**[2] Boisseau du Rocher, Sophie, et Nicolas, Françoise,** *La stratégie régionale de la Chine en Asie du sud-est*, Groupe de réflexion sur l'actualité chinoise du Centre Asie de l'IFRI, texte introductif, réunion 14 mai, 2004.

**[3] Bougier, Laëtitia,** « Chine et Japon : tensions politiques, commerce au beau fixe », *Hec Eurasia Institute*, février, 2005.

**[4] Chaponnière, Jean-Raphaël,** « L'ASEAN : réussite politique, échec économique ? » *Economie internationale,* n°57, 1er trimestre, 1994.

**[5] Delalande, Philippe,** « L'essor économique de l'Asie », *Futuribles*, n°286, mai, 2003.

**[6] Figuière, Catherine,** « Economic Integration in Eastern Asia: Situation and Perspectives», in Dzever S. et Jaussaud J. *Perspectives on Economic Integration and Business Strategy in the Asia-Pacific Region,* the Macmillan Press LTD, 1997.

**[7] Hoyrup, David, et Vanel, Grégory,** « Le choix du dollar dans les échanges internationaux des pays du Sud-Est asiatique est-il un obstacle à leur intégration régionale ?», *Colloque EMMA – RINOS*, Montréal,1-3 juin, 2005.

**[8] Hugon, Philippe,** (2004) « Les biens publics mondiaux et le niveau transnational de la régulation », *La Lettre de la régulation* n°48, avril.

**[9] Joyaux, François,** *L'Association des nations du Sud-est asiatique*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, mars, 1997.

**[10] Kebabdjian, Gérard** (1994) *L'Economie mondiale, Enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Editions Seuil.

**[11] Lee, Jae-Seung,** «Building an East Asian Economic Community», *Les Etudes du CERI*, n°87,mai, 2002.
**[12] Milelli, Christian, «** Les relations économiques nippo-chinoises à la croisée des chemins » in Hay F. et Shi Y. *La montée en puissance de l'économie chinoise*, PUR, 2005.
**[13] Perroux, François,** (1961) *L'économie du XXème siècle*, Edition de 1991, PUG.
**[14] Rol, Sandrine,** « Chine-Japon: entre mésentente politique et intégration économique », *Lettre Mensuelle de Conjoncture COE*, n° 481, juin, 2005.
**[15] Teo Chu Cheow, Eric**, « La Chine, *soft power* régional », *Politique étrangère,* 2004.
**[16] Tersen, Denis,** « *La rivalité Chine-Japon*, Groupe de réflexion sur les économies asiatiques », Centre Asie de l'IFRI, texte introductif, réunion du 11 mars, 2005.
**[17] Vanel, Grégory,** « Le concept d'hégémonie en économie politique internationale », *Cahiers de recherche du CEIM/GRIC*, 03-02, Série Economie Politique Internationale, 2003.
**[18] Yamada, Fumihiko,** « Les Régionalismes en Asie Orientale : spectres du passé ou facteurs d'avenir », in Godement F., *Asie : Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Pakistan, Vietnam,…, Notes et Etudes documentaires,* n°5203-04, Documentation française, 2004.

## Notes

[1] Economie Politique Internationale.
[2] L. Guilhot fait actuellement un thèse sur une lecture du processus régional en Asie Orientale en Economie Politique Internationale.
[3] La région Asie Orientale, désignée aussi par le terme Asie de l'Est comprend quinze pays : les dix économies membres de l'ASEAN auquel sont ajoutés la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Taiwan et Hong Kong.
[4] Seuls ces trois regroupements sont retenus car ce sont ceux dont la part dans le commerce mondial est la plus importante, notamment si l'on compare le poids des échanges intra-régionaux.
[5] C. Figuière [6].
[6] La première tentative de coopération économique, à savoir une régulation des flux commerciaux, a été instaurée en 1976 mais a eu peu d'effets (seulement 3% des échanges intra-régionaux étaient concernés) (S. Boisseau du Rocher, [1]). D'autres coopérations économiques ponctuelles ont suivi : en 1977 un programme industriel (Asean Industrial Projects), en 1981 un projet de complémentarité industrielle (Asean Industrial Complementation Scheme) et en 1983 un projet favorisant la création d'entreprises industrielles conjointes (Industrial Joint Ventures) mais ils n'ont eu que de faibles résultats (F. Joyaux, [9]).
[7] L'intégration en profondeur comprend la conception et l'application de règles portant sur l'harmonisation des pratiques à l'intérieur des nations. Cette dichotomie *deep/shallow integration* permet d'introduire une différence au niveau de la coordination au sein d'un processus d'intégration régionale. Un troisième niveau peut être avancé. Il s'agit d'une régulation au sein des nations accompagnée d'un transfert de souveraineté dans certains domaines, comme par exemple la gestion du change au sein de la zone Euro. Ici la notion de supranationalité permet d'identifier cette étape supplémentaire dans l'intégration régionale. Nous ne tiendrons pas compte de cette dernière distinction dans ce papier.
[8] Dans les données fournies par la base de données Chelem, l'agrégat ASEAN ne comprend pas les données du Myanmar. Etant donnée la faible importance de cette économie dans les relations mondiales et régionales, cela fausse peu les résultats. Il en va de même pour les agrégats ASEAN+3 et ASEAN +5, agrégats calculés par les auteurs à partir de la base de données du CEPII.
[9] G. Vanel [17], p 10.
[10] P. Hugon [8].
[11] Topic (2004 ) juin, HEC Eurasia Institute.
[12] *Revue Asie* (2004) n°106.
[13] F. Perroux [13], pp 210-211.
[14] *Alternatives Economiques* (2005) n°235, Dossier « La monnaie chinoise en accusation ».